

# DEVOIRS FAITS

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

Un grand nombre d'entre vous ont été destinataires au mois de janvier dernier d'une courte enquête qualitative sur la mesure « devoirs faits ». Vos réponses ont été nombreuses et le groupe académique sur le travail personnel vous en remercie.

Nous avons dressé un premier bilan des avancées que la mesure a permises au sein de vos établissements, que nous souhaitons aujourd'hui partager avec vous. Vous trouverez ci-dessous un document faisant état de la plus-value observée auprès des élèves, mais aussi pour les professeurs et à l'échelle des établissements.

Les questions que vous vous posez témoignent de la volonté collective d'optimiser encore cette mesure, c'est pourquoi nous avons listé les points méritant d'être interrogés dans le pilotage de la mesure « devoirs faits ». Rédigée à la lumière des pratiques observées çà et là dans les établissements, la deuxième partie du document ci-dessous propose quelques pistes de réflexion et de mise en œuvre.

Nous vous informons par ailleurs qu'une deuxième version du vademecum national sera publiée à la rentrée de septembre.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

# Avancées que la mesure « devoirs faits » a permises dans les établissements

## Chez les enseignants :

- **renforcement du travail d'équipe**, avec davantage d'échanges entre collègues notamment autour de :
  - la formulation des consignes et la nécessité de les clarifier, avec le constat partagé qu'elles sont souvent peu explicites ;
  - le sens donné aux devoirs prescrits, leur quantité, le temps réel nécessaire à leur réalisation ;
  - le travail personnel et sa place dans les apprentissages ;
  - les attendus du travail personnel, à la fois disciplinaires et dans leur dimension transversale ;
  - la nécessaire coordination et harmonisation au sein des champs disciplinaires ;
  - la prise de conscience des obligations de chacun pour faire réussir les élèves.
  
- **renforcement de la communication** entre :
  - professeurs d'une classe ;
  - accompagnants et prescripteurs ;
  - équipes pédagogiques et vie scolaire ;
  - équipes pédagogiques et familles.
  
- **prise de conscience de la difficulté** réelle de nombreux élèves à réaliser le travail demandé à la maison, avec pour effet :
  - une adhésion à la mesure « devoirs faits » comme levier pour réduire les inégalités sociales ;
  - une vigilance accrue quant aux besoins des élèves ;
  - une meilleure prise en compte de la difficulté scolaire : travail sur l'apprentissage des leçons, la mémorisation, les erreurs, prise en compte des essais ;
  - un diagnostic plus affiné sur les élèves, et par conséquent un meilleur suivi des élèves ;
  - une meilleure connaissance des compétences méthodologiques des élèves, de leurs difficultés et de leurs besoins ;
  - un échange de pratiques sur la prise en charge de la difficulté scolaire ;

- une prise en charge et un accompagnement plus personnalisé des élèves ;
- émergence de nouvelles démarches pédagogiques (tutorat, médiation...)
- **modification de la relation enseignants/élèves**, basée sur la confiance réciproque :
  - un regard différent sur les élèves, avec une « vision nouvelle et positive » ;
  - une perception différente des professeurs par les élèves.

### **Chez les élèves**

- **apprentissage de l'autonomie** :
  - anticipation ;
  - découverte de méthodes d'apprentissage des leçons ;
  - fréquentation accrue de l'ENT ;
  - développement de la capacité d'autoévaluation ;
  - renforcement de la motivation ;
  - réelle mise au travail.
- **évolution de l'état d'esprit face au travail**, avec pour effets :
  - moins d'oublis de matériel ;
  - moins de punitions pour devoirs non faits ;
  - meilleure implication et participation orale accrue en classe ;
  - meilleurs résultats scolaires ;
  - travail plus réfléchi, plus approfondi.
- **renforcement du travail entre pairs, avec la « construction d'une émulation positive »**
- **renforcement de l'estime de soi, avec une confiance accrue**

## Pour les établissements

La mesure a permis :

- le renforcement du travail d'équipe, allant jusqu'à la construction d'outils communs élaborés en conseil pédagogique ;
- une réflexion sur l'évaluation ;
- une réflexion sur la mise en place d'espaces de travail collaboratifs hors la classe (aménagement d'une salle, d'un espace...) ;
- une meilleure connaissance des élèves qui permet de faire évoluer le regard porté sur eux, notamment en conseil de classe où la mesure est évoquée ;
- des initiatives intéressantes comme la participation de professeurs de lycée dans une cité scolaire ;
- une réflexion sur la conception des emplois du temps ;
- une réflexion sur un aménagement de l'accès à devoirs faits en fonction du niveau de classe (accès plus autonome pour les 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> par exemple, avec des professeurs à disposition mais sans obligation pour les élèves de rester 1h) ;
- un renforcement des liens famille/établissement.

# Pilotage de la mesure

|                                | Constats   | Préconisations  |
|--------------------------------|--|---|
| <b>L'organisation</b>          |  |   |
| Les créneaux horaires          | - La grande majorité des établissements a répondu positivement à toutes les demandes des élèves. Dans le cas contraire, les obstacles sont liés au manque de créneaux disponibles. | - Penser la mesure dans l'organisation du temps scolaire : par exemple, anticiper les créneaux dans la constitution des emplois du temps des classes et des professeurs ... |
| Le matériel                    | - Constats fréquents d'oublis de matériel par les élèves.  | - Prévoir du matériel (au fond des salles concernées : règles, équerres, numérique, manuels scolaires, dictionnaires...).   |
| Les espaces                    | - La mise en œuvre de devoirs faits réinterroge les espaces.   | - Réfléchir aux espaces (certains établissements ouvrent des halls), aux équipements, à la disposition des tables, à l'accès à un ordinateur ou des tablettes...            |
| Les modalités cycle 3, cycle 4 | - Les élèves ne ressentent pas les mêmes besoins d'accompagnement au cycle 3 et au cycle 4.  | - Faire évoluer les modalités pour les classes de 4 <sup>ème</sup> et de 3 <sup>ème</sup> (davantage de travail en autonomie pour des élèves plus grands, espaces...).      |

| Le public d'élèves                             |   |   |
|--|---|---|
| Mesure choisie ou conseillée                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Beaucoup d'élèves s'inscrivent de manière volontaire, mais les équipes déplorent parfois la difficulté à mobiliser ceux dont les besoins nécessiteraient la participation à devoirs faits et la difficulté à sensibiliser leurs familles.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir avant même l'arrivée en 6<sup>ème</sup> de faire figurer dans les PPRE passerelles l'inscription à devoirs faits.</li> <li>- Informer les familles en début d'année de l'existence de la mesure et de ses enjeux (réunions de rentrée, courrier, ENT...).</li> <li>- Cibler les élèves et convaincre individuellement les familles en cours d'année (après premières évaluations, conseils de classe, réunions bilan...).</li> </ul> |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté à maintenir la motivation.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire percevoir à l'élève la plus-value apportée par son engagement (retour par les intervenants à l'équipe pédagogique, conseils de classe, rencontres parents-professeurs).</li> </ul>   |
| Besoins différents selon les niveaux de classe | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les élèves de 6<sup>ème</sup> éprouvent des difficultés à gérer leur travail personnel en dehors du collège.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner l'apprentissage progressif du travail personnel en dehors de la classe. Penser à des actions en complément : entrée progressive dans le travail personnel de l'élève en 6<sup>ème</sup> (faut-il donner des devoirs écrits dès la rentrée ?).</li> </ul>   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les élèves de cycle 4 sont moins nombreux à s'inscrire à devoirs faits.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer de la souplesse dans le dispositif : autoriser une participation « à la carte » sur certains créneaux.</li> <li>- Encourager le travail coopératif entre pairs.</li> </ul>   |

| <b>La communication</b>         |   |  |
|---------------------------------|---|--|
| Avec les familles               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre d'établissements communiquant régulièrement avec les parents a nettement augmenté, les formes et supports de communication pouvant être très variés.</li> <li>- Les éléments d'information communiqués aux familles évoluent.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impliquer les familles dans leur rôle d'accompagnement (clarifier les attendus dans la formulation des consignes de travail ...). En 6<sup>e</sup>, leur proposer parfois des questions à poser pour vérifier la compréhension des leçons ou leur apprentissage. Devoirs faits ne signifie pas toujours devoirs entièrement terminés.</li> </ul>  |
| Au sein de l'équipe pédagogique | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les équipes s'interrogent sur les manières de renforcer encore la communication pour une meilleure connaissance des élèves.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser l'usage de l'ENT pour communiquer.</li> <li>- Communiquer sur la nature des difficultés d'un élève qui conduit à lui conseiller l'inscription à devoirs faits et garder trace (ENT, support papier...).</li> <li>- Communiquer avec les collègues sur les constats que peuvent faire les intervenants en observant les élèves à devoirs faits.</li> <li>- Prendre en compte et communiquer autour de l'engagement de l'élève dans le travail dans le bulletin.</li> </ul> |
| <b>Le référent</b>              |   |  |
| Missions                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le référent, « conseiller technique » du chef d'établissement.</li> </ul>  | <p>Aider à son positionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rédiger une lettre de mission précisant les missions attendues (organisation, lien avec les collègues, bilan...);</li> <li>- présenter le référent et ses missions lors de la réunion de rentrée.</li> </ul>  |

| <b>Les intervenants</b>                          |   |  |
|--|---|--|
| Statut   | - Les intervenants sont majoritairement des enseignants et AED, ce qui confirme le fait que la mesure est perçue comme pédagogique.   | - Anticiper les difficultés avec des postes partagés, notamment dans les petits collèges en conduisant une réflexion préalable sur les emplois du temps.                     |
| <b>Les gestes professionnels</b>                 |   |  |
| Dans la classe et lors des séances devoirs faits | - L'accompagnement des élèves est une posture professionnelle qui mérite d'être renforcée. Il s'agit de conduire les élèves vers l'autonomie.   | - Sans aller jusqu'à une trame figée de séance devoirs faits, réfléchir à des éléments à aborder pour les élèves de 6 <sup>ème</sup> d'un côté et pour tous d'un autre côté. |
| <b>Les indicateurs de réussite</b>               |   |  |
| Effets sur les élèves                            | - Plus d'implication dans le travail personnel, des essais systématiques, la capacité à exprimer les difficultés rencontrées, des progrès dans la maîtrise des techniques d'apprentissage.  | - Se doter d'indicateurs (vie scolaire, remarques dans les bulletins, résultats scolaires...).   |
| Effets sur les pratiques professionnelles        | - Regard sur l'évaluation : diagnostic au service des apprentissages, prise en compte des essais des élèves lors des corrections, évolution dans les devoirs donnés, nouvelles stratégies pour aider à apprendre, évolution de l'AP ... | - Encourager les demandes de formations individuelles et collectives.  |

|                            |   |   |
|----------------------------|---|---|
| Effets sur l'établissement | - Une réflexion sur le travail personnel s'est mise en place dans plus de 87% des établissements. Elle figure à l'ordre du jour des conseils pédagogiques, conseils d'enseignement, réunions de rentrée, CEC, réunions EP, FIL... | - Ouvrir la réflexion à l'ensemble de l'équipe (elle n'est pas réservée aux intervenants devoirs faits).<br>- Inscrire la réflexion sur le travail personnel dans l'écriture du projet d'établissement et du contrat d'objectifs.   |
|                            | - La mesure comme levier de réflexion pédagogique.  | - Renforcer le travail d'équipe (réflexion sur la nature, la quantité, la répartition du travail personnel en dehors de la classe...).  |
|                            | - Devoirs faits devient un levier de pilotage qui conduit à des décisions collectives.  | - Ritualiser par exemple les cinq dernières minutes de cours.<br>- Imaginer une stratégie pour l'accueil des élèves de 6 <sup>ème</sup> .<br>- Construire les compétences d'autonomie des élèves dans une logique de progressivité. |
| <b>Formation</b>           |   |   |
| Individuelle<br>Collective | - Les établissements constatent le besoin de formation (PAF, BEF, FIL...).  | - Identifier et recenser les besoins en formation, individuels et collectifs.   |